

## LES 10 CRITERES DE LA DEFINITION EUROPEENNE DE L'EMPLOI DE QUALITE

1. **Qualité intrinsèque de l'emploi** : existence de perspectives de carrière (rémunération et statut) ; satisfaction par rapport au travail ; réduction du nombre de travailleurs pauvres et des trappes à chômage ; adoption de nouvelles formes souples d'organisation du travail offrant autonomie et perspectives de carrière aux travailleurs est un facteur clé.
2. **Compétence, qualification, formation et éducation tout au long de la vie** : accroissement des investissements dans les ressources humaines aussi bien par les pouvoirs publics que les particuliers et les entreprises ; amélioration de la qualité et de l'efficacité en vue de promouvoir la productivité, la compétitivité et le vieillissement actif ; augmentation de la qualification des femmes et de leur participation au marché du travail
3. **Égalité entre les femmes et les hommes** : cette dimension est étroitement liée à celles concernant la formation, la flexibilité ou l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
4. **Santé et sécurité au travail** : consolidation d'une culture de la prévention du risque, combinaison de divers instruments de politique (législation, dialogue social, mesures progressives et meilleures pratiques, responsabilité sociale des entreprises et mesures d'incitation économiques) et de développement des partenariats entre tous les acteurs impliqués.
5. **Flexibilité et sécurité au travail** : souplesse dans l'organisation du travail, le temps de travail, les accords contractuels et la mobilité nationale ou géographique ; conditions de sécurité adéquates pour les travailleurs afin de garantir leur intégration et leur progression à long terme sur le marché du travail, et de favoriser une acceptation plus large du changement.
6. **Inclusion et accès au marché du travail** : politiques d'activation et de prévention permettant aux citoyens d'accéder au marché du travail et d'y rester : programmes

de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute autre mesure en faveur de l'emploi ; travail plus avantageux, formation tout au long de la vie. Encourager la participation à la vie active des personnes qui se sont éloignées du marché du travail constitue également un objectif majeur de la stratégie d'inclusion de l'UE, qui couvre beaucoup d'autres domaines politiques tels que le logement, les soins de santé et les systèmes de protection sociale.

- 7. Organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée :** aménagement d'horaires flexibles, disponibilité de services de garde des enfants et autres personnes à charge, meilleure exploitation des TIC
- 8. Dialogue social et participation des travailleurs :** conventions collectives concernant :
  - la formation permanente,
  - l'égalité professionnelle,
  - la lutte contre la discrimination raciale,
  - le développement de l'emploi des personnes souffrant d'un handicap
  - la discrimination fondée sur l'âge ;
  - l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail
  - la prévention et le traitement du stress ;
  - le bien-être psychologique des travailleurs et contre les charges de travail excessives;
  - la flexibilité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
  - le congé parental ;
  - le congé pour obligations familiales
  - l'adaptation des horaires de travail à la vie familiale,
  - les congés sabbatiques ;
  - l'aménagement des services de garde d'enfants,
  - les horaires flexibles et le télétravail
  - les agences de travail temporaire.
- 9. Diversité et non-discrimination :** stratégies nationales globales pour veiller à l'intégration sur le marché du travail de groupes défavorisés tels que :
  - les travailleurs âgés,
  - les ressortissants de pays tiers,
  - et les personnes handicapées.

Incitations de la Commission pour embaucher des travailleurs âgés, réformer les systèmes de retraite et préretraite, propositions de mise en œuvre de stratégies de formation continue et de conditions de travail adaptées, reconnaissance des diplômes et évaluation appropriée des compétences pour les populations migrantes ; favoriser l'activité des personnes handicapées et intégrer toutes les formes d'invalidité dans les politiques nationales de l'emploi.

**10. Performance générale :** investissements en ressources humaines et formation continue améliorer la croissance et la productivité ; amélioration et diffusion l'usage des nouvelles technologies dans tous les secteurs de l'économie

De plus, il convient d'agir dans tous les domaines qui contribuent à la hausse de productivité : le dialogue social et les relations de travail ; la flexibilité, l'adaptation aux nouvelles formes d'organisation du travail et l'équilibre entre flexibilité et sécurité; les perspectives de carrière pour les salariés; des conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

La protection sociale agricole est amenée à intervenir peu ou prou dans chacune de ces dimensions.